

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction de l'Organisation
Scolaire

Bureau de la carte des
formations

Référence
LM/BF/ n° 17/004

Dossier suivi par
Bernard FABARON

Téléphone
05 36 25 75 88

Mèl
dos2@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la circulaire du 18 juin 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement – application de l'article 13 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée : planification scolaire ;

VU le décret n°2005-291 du 30 mars 2005 relatif à la procédure de consultation en matière de transports scolaires ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2017, les communes ci-dessous rattachées au district du lycée Jean-Pierre Vernant à PINS-JUSTARET (Haute-Garonne) sont désormais rattachées au district du lycée Pierre d'Aragon à MURET :

- ✓ BEAUMONT-SUR-LEZE
- ✓ LAGARDELLE-SUR-LEZE
- ✓ SAINT-SULPICE SUR LEZE

Article 2 : A compter du 1^{er} septembre 2017, le district scolaire du lycée Charles de Gaulle à MURET (Haute-Garonne) est constitué des communes suivantes :

- ✓ MONTASTRUC-SAVES
- ✓ SAJAS
- ✓ LE PIN-MURELET
- ✓ MONES
- ✓ FORGUES
- ✓ LAHAGE
- ✓ PLAGNOLLE
- ✓ LAUTIGNAC
- ✓ LABASTIDE-CLERMONT
- ✓ RIEUMES
- ✓ SAVERES
- ✓ BERAT
- ✓ POUCHARRAMET
- ✓ LHERM
- ✓ SAINT-CLAR DE RIVIERE
- ✓ LABASTIDETTE



2/2

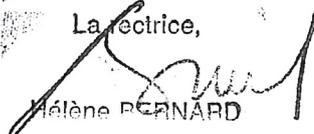
- ✓ MURET, sur les secteurs des collèges Louisa Paulin et Betance pour les rues suivantes :
- A l'ouest de l'autoroute « la Pyrénéenne » jusqu'à l'intersection de l'autoroute « la Pyrénéenne » avec le Boulevard de Lamasquère et de l'Avenue Saint-Germier :
- Au nord du Boulevard de Lamasquère (numéros pairs)
 - A partir du n°144 et à partir du n° 91 Avenue Saint-Germier
 - Avenue Jacques Douzans (côté impair)
 - A l'est, RN 117
 - A partir du n° 61 Boulevard de Peyramont

Article 3 : A compter du 1^{er} septembre 2017, le district scolaire du lycée Pierre d'Aragon à MURET (Haute-Garonne) est modifié et constitué comme suit :

- ✓ MURET, sur les secteurs des collèges Louisa Paulin et Betance pour les rues suivantes :
- A l'est de l'autoroute « la Pyrénéenne » jusqu'à l'intersection de l'autoroute « la Pyrénéenne » avec le Boulevard de Lamasquère et de l'Avenue Saint-Germier :
- Au sud du Boulevard de Lamasquère (numéros impairs)
 - n°1 à n°91 et n° 2 à n°142 Avenue Saint-Germier
 - Avenue Jacques Douzans (côté pair)
 - A l'ouest, RN 117
 - Du n° 1 au n°60 Boulevard de Peyramont

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Haute-Garonne sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 20 JAN. 2017

La rectrice,

Méline BERNARD